

et à renoncer à cette mesure, puisque ceux qui l'avaient demandée, y renonçaient pour le présent.

J'étais sous l'impression que les Evêques de la Province étaient unanimes à demander la passation de cette mesure; mais sur une remarque du Premier Ministre, dans un *Caucus* du parti au quel j'appartenais, j'ai cru devoir communiquer avec Mgr l'Archêveque et aussi avec mon Evêque diocésain, l'Evêque de St. Hyacinthe. Ces deux Révds. Seigneurs m'ont répondu qu'ils considéraient que le temps n'était pas opportun pour présenter une telle mesure. J'ai écrit à Votre Grandeur et je l'informais de la réponse que j'avais reçue de Mgr l'Archêveque et de Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, et c'est sur cela que Votre Grandeur m'a de suite répondu par sa lettre du 6 Mai commençant par ces mots : "*Ad impossibile nemo tenetur.*"

J'ai regretté beaucoup cette crainte de la part de Mgr. l'Archêveque et de l'Evêque de St. Hyacinthe au sujet de cette mesure, qui, dans mon humble opinion, aurait été facilement adoptée par la Chambre, si l'on eut été sous l'impression que les Evêques étaient unanimes sur ce point.

Je l'ai regretté beaucoup parceque j'ai éprouvé combien cette loi rend fausse la position des catholiques désireux de se soumettre aux enseignements de l'Eglise.

Depuis ce temps, je ne sache pas que Votre Grandeur ait fait aucune démarche pour faire modifier cette loi.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très humble et obéissant serviteur.

M. MATHIEU.